



TDR

Appui à l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR)
TCA, VICA et SINFOCAM (Groupe Vicwood) en République
Centrafricaine

Nature +

Coopération financière COMIFAC - Allemagne
Programme de «Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »

COMIFAC/KFW

Projet N° BMZ: 2008 66 707



Termes de Référence

Appui à l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR)

TCA, VICA et SINFOCAM (Groupe Vicwood) en République Centrafricaine

Formations EFIR (abattage contrôlé)

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 Contexte et identification du partenaire bénéficiaire

En RCA, la société TCA gère un chantier le PEA 164, VICA un chantier sur le PEA 184 et SINFOCAM lance les activités d'exploitation forestière sur le PEA 190 en périphérie du Tri-National de Sangha. TCA et VICA ont validés les Plans d'Aménagement élaborés par le PARPAF en 2008. SINFOCAM s'est engagée depuis novembre 2014 dans le processus de réalisation du Plan d'Aménagement du PEA 190 ainsi que sur la mise en conformité à un référentiel de certification tierce partie de légalité.

L'intervention consiste en la mise en place et le développement de techniques EFIR en République Centrafricaine (RCA) pour les sociétés TCA, VIC et SINFOCAM. De manière générale, les entreprises couvrent les superficies suivantes :

- TCA : PEA 164, 228 000 ha aménagés ;
- VICA : PEA 184, 370 294 ha aménagés ;
- SINFOCAM : PEA 190, 234 465 ha en cours d'aménagement.

Dans un contexte très particulier, l'entreprise SINFOCAM est limitrophe à l'Aires Protégées de Dzanga sangha (APDS) du complexe Tri national de la Sangha (TNS). Dès lors, la société SINFOCAM comme les sociétés TCA et VICA souhaitent donc tendre vers une gestion responsable de leur massif forestier en réduisant l'impact de leur exploitation forestière sur l'environnement.

Les 3 sociétés sont dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'exploitation industrielle sur toutes les concessions forestières. Les entreprises souhaitent fortement intégrer / renforcer dans leurs pratiques les méthodes d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR), notamment en abattage contrôlé.

Le groupe Vicwood ayant déjà collaboré avec l'asbl Nature+ sur des thématiques relatives à l'Exploitation Forestière à Impact Réduit, les entreprises TCA, VICA et SINFOCAM ont donc confiance en Nature+ et son équipe quant à la rigueur apportée au travail à mener sur le terrain.

1.2 Objectif principal et objectifs spécifiques

L'objectif principal de l'intervention est le suivant :

Mettre en place et développer les techniques EFIR (abattage contrôlé) au sein des PEA 164, 184 et 190 gérés par TCA, VICA et SINFOCAM en République Centrafricaine et plus spécifiquement sur le PEA 190 limitrophe aux Aires protégées de Dzanga sangha (APDS) du complexe Tri national de la Sangha (TNS).

Les objectifs spécifiques de l'intervention sont les suivants :

Formation en abattage contrôlé

Sites : TCA (PEA 164), VICA (PEA 184) et SINFOCAM (PEA 190)

1. Réduction de l'impact négatif de l'exploitation sur le peuplement résiduel ;
2. Accroissement des rendements par une meilleure valorisation de la ressource ;
3. Amélioration de la sécurité des opérateurs ;
4. Identifier un formateur "Chefs abatteurs" interne ;
5. Etablissement de procédures de suivi-évaluation des opérations d'abattage-tronçonnage ;
6. Conception de fiches techniques ;
7. Conseils EFIR de manière générale, sur toutes les activités d'exploitation.

2 METHODOLOGIE ET RESULTATS

2.1 Définition de la prestation

La prestation s'étale sur l'année 2016 en fonction du démarrage et de l'évolution des opérations d'exploitation forestière menées par SINFOCAM en RCA sur le PEA 190 limitrophe aux Aires Protégées de Dzanga Sangha (APDS) du complexe Tri National de la Sangha (TNS).

Le module de formation sera alors ensuite dispensé au 3 entreprises TCA, VICA et SINFOCAM en 2 sessions. La prestation sera axée, d'une part, sur la formation des techniques EFIR et, d'autre part, sur l'accompagnement des entreprises dans une démarche de mise en œuvre des plans d'aménagement.

L'intervention vise ainsi à affecter pendant 2 mois un formateur expatrié, professionnel en abattage contrôlé, en RCA, au sein des 3 entreprises. Il est prévu que le module de formation soit dispensé en 2 sessions d'un mois (1 session par entreprise / semestre).

Sous la supervision technique et organisationnelle de l'ingénieur de projet EFIR, les formations seront dispensées sur l'ensemble des chantiers forestiers des entreprises bénéficiaires. En intervenant régulièrement et par le biais d'excellentes compétences techniques et pédagogiques, l'appropriation des techniques EFIR sera accrue afin de contribuer à la mise en œuvre effective des Plans d'Aménagement.

Tout au long du Projet, l'ingénieur de projet EFIR supervisera la bonne réalisation l'intervention en accord avec les objectifs prédéfinis entre l'entreprise bénéficiaire et le PPECF.

Le groupe Vicwood et ses 3 entreprises bénéficiaires en RCA assurera la logistique, le logement et la restauration en RCA et au Cameroun (transit) et sur les chantiers forestiers et 25 % des honoraires des journées de formation sur site.

2.2 Identification du personnel cible

Personnel principal :

- Aménagistes (3) et Responsables Certification (1)
- Chefs d'exploitation et chefs de chantier (4)
- Abatteurs et aides abatteurs (24)
- Etêteurs et Tronçonneurs (9)

Au total, l'intervention permettra de former 39 personnes. Il est considéré qu'une personne est formée à raison de 2 jours par session, soit 6,5 jours de formation par entreprise de 4 abatteurs.

2.3 Activités et résultats attendus

L'intervention devra aboutir aux résultats suivants :

- Appropriation des technique EFIR en abattage contrôlé par l'ensemble du personnel formé ;
- Identification des "chefs abatteur" ;
- Evaluation continue de la qualité du travail fourni par les participants formés lors de chaque session ;
- Elaboration d'un outil destiné au suivi-évaluation ;
- Conception de fiches techniques ;
- Contribution à l'amélioration des procédures existantes ;
- Diffusion des rapports internes à chaque entreprise sur l'évolution du projet.

3 ENCADREMENT ET CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA PRESTATION

3.1 Expertise et Personnel

Expertises Nature+ : L'Association sans but lucratif (asbl) Nature + a développé de nombreux partenariats avec les entreprises forestières dans le Bassin du Congo. Elle met en œuvre des projets de recherche et de développement intégrant différents aspects scientifiques et techniques nécessaires à la gestion durable des forêts tropicales contribuant à la certification. Nature + appuie les cellules aménagement et certification pour plusieurs sociétés et dispense régulièrement des appuis techniques en matière d'exploitation forestière à impact réduit.

Nature + collabore étroitement avec le Laboratoire de Foresterie des Régions tropicales et subtropicales (FORTROP, Unité de Gestion des Ressources forestières et des Milieux naturels de Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège), garantissant le sérieux des approches et la rigueur de la démarche, en particulier dans le domaine de la gestion durable.

Gauthier BAIX : Formateurs en Abattage Contrôlé, qualifiés, expérimentés et reconnus aussi bien par la profession que par les entreprises bénéficiaire du Projet GAB-EFIR.

Nicolas DUBART (Ir de Projet EFIR et Formateur) : Responsable du Programme Aménagement-Exploitation- Certification. Ingénieur forestier spécialisé en aménagement, exploitation forestière à impact réduit et certification, il apportera tout au long du Projet son expertise technique en EFIR.

Charles Bracke (Gestionnaire du Projet) : Directeur Nature+. Ingénieur forestier spécialisé en aménagement et certification forestière, il assurera la coordination du Projet et apportera son expertise technique.

3.2 Phases du projet et organisation générale

L'intervention s'étale sur une durée de 60 jours (dont 16 journées déplacement entre Bruxelles et la RCA), étalée sur l'année 2016 et répartie de la manière suivante :

Mission 1 (prévue en janvier-février 2016) : Formation de 1 mois dispensée sur les sites de TCA, VICA et SINFOCAM

- Formation en Abattage contrôlé ;
- Evaluation des zones sensibles (milieux humides, rivières, terrain accidenté) ;
- Appui au suivi-évaluation ;
- Identification de chefs abatteurs ;
- Formation sur la mécanique des tronçonneuses ;
- Conception de fiches techniques.

Mission 2 (prévue en juillet-août 2016) : Formation de perfectionnement dispensée sur les sites de TCA, VICA et SINFOCAM

- Formation de perfectionnement en Abattage contrôlé ;
- Appui au suivi-évaluation ;
- Développement d'une méthode de travail en bordure des zones sensibles ;
- Validation des compétences des chefs abatteurs pré-identifiés ;
- Appui à la révision de procédures existantes.

3.3 Calendrier prévisionnel

| Activité | Année | | | | | | | | | | | |
|-----------------------|-------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
| Abattage contrôlé | | | | | | | | | | | | |
| Méthode de travail en | | | | | | | | | | | | |
| Chef abatteurs | | | | | | | | | | | | |
| Fiches techniques | | | | | | | | | | | | |
| Rapports de mission | | | | | | | | | | | | |

3.4 Budget prévisionnel

Le budget total de cette intervention est estimé à 52.020 € TTC dont 48% sont financé par le PPECF, soit un montant de 25 086 € TTC. Le Programme PPECF prend donc en charge les frais suivants :

- les honoraires du formateur (75 %) en abattage contrôlé ;
- les honoraires de la coordination (75 %) de l'intervention ;
- les honoraire du formateur en déplacement (frais d'approche) ;
- les frais de gestion / administration ;
- les 2 billets d'avion internationaux du formateur en abattage contrôlé.

De son côté, le Groupe Vicwood et ses 3entreprises prennent donc en charge 26 936 € TTC, soit 52% du budget total de l'intervention de la manière suivante :

Prise en charge d'une partie des honoraire de la formation à hauteur de 4.936 € TTC (soit 25%). Ce montant fera l'objet d'un contrat entre le Groupe Vicwood et Nature+ (facturation). Ce montant intègre donc les frais suivants :

- les honoraires du formateur Nature+ en abattage contrôlé (25 %) ;
- les honoraires de la coordination Nature+ de l'intervention (25 %) ;

Apporte d'un cofinancement à hauteur de 22 000 € (soit 100%). Ce montant intègre donc les frais suivants :

- l'expertise et l'appui technique de la cellule Aménagement-Certification (TCA, VICA et SINFOCAM) ;
- la logistique en RCA et au Cameroun (transit) ;
- l'hébergement et la restauration en RCA et au Cameroun.